

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 138 (1993)  
**Heft:** 10

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

montrent nettement cette tendance. Pour leur part, les soldats, les sous-officiers et les officiers, en plus de leurs services d'instruction, devront faire dix cours de répétition bi-annuels jusqu'à au moins quarante ans.

Un patron, face à deux candidats absolument égaux au point de vue compétences, qui choisira-t-il? Celui qui n'aura plus d'obligations militaires ou civiles à accomplir, les sous-officiers et les officiers risquant surtout d'être les «dindons de la farce». Comment, dans ces conditions, trouver les cadres indispensables à notre armée 95 de milice, surtout si l'on sait que les têtes de nos grandes entreprises ne

voient plus avec autant de bienveillance leurs cadres faire des services d'avancement?

Une affectation unique ou des affectations fractionnées influenceront l'attractivité du service civil, d'autant plus que le projet prévoit que le lieu d'affectation se trouve en règle générale dans le canton de domicile, car il s'agit de ne pas séparer sans raison la personne «de son tissu social», de la «pénaliser» si elle effectue la durée totale de son service civil en une seule affectation. Si celle-ci avait lieu dans une autre partie du pays, la «réintégration professionnelle et sociale» serait rendue plus difficile. Tient-on compte de tels pa-

ramètres pour un militaire? Les principes de l'équité et de l'égalité devant la loi, si chers aux jeunes générations, sont-ils garantis?

Les sociétés militaires, en particulier la Société suisse des officiers doivent faire entendre leur voix, puisque, dans la phase d'élaboration, celle des responsables du Département militaire fédéral semble n'avoir pas convaincu la majorité du groupe de travail. Les majorités obtenues lors des votes le 26 novembre 1989 et le 6 juin 1993 imposent une telle démarche...

RMS

## JUELLE POUR VISION NOCTURNE



- 1- Grossissement: 2,5 x 42.
- 2- Dimensions: 140 x 199 x 90 mm.
- 3- Conditions d'utilisation: de -50° à +30°.
- 4- Fonctionnement: avec deux piles 1,5 V. Poids 1,125 Kg.
- 5- Livré avec deux piles de 1,5 V, une sacoche et un mode d'emploi.
- 6- Garantie 1 an.
- 7- Importation directe du fabricant.
- 8- Offre limitée. Prix: **900 Frs** + frais de port. Paiement contre remboursement.

**S'adresser à S. T. & V. sa Tél. 021 - 729 82 85 Fax 021 - 728 03 84**